

PROCÈS-VERBAL
Séance du Conseil Municipal
du 21 Octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DELMAS Christophe, Maire.

Membres en fonction : 11 - **Membres présents** : 8 - **Membres présents téléphoniquement** : 0

Le maire : DELMAS Christophe

Les conseillers municipaux : ALLANCHE Thierry - CANTUEL Charlène - DUCHEIN Hervé - FRANC Michel - GARRIQ René - HANESSE Christine - MARCILLAC Rolande

Membres excusés : 3

M. LATTES Serge donne procuration à M. FRANC Michel / Mme PHILIPPE Sonia donne procuration à Mme CANTUEL Charlène / M. SYLVAIN Franck donne procuration à M. DELMAS Christophe

Membres arrivés en retard : 1 - **Public** : 2 (arrivée à 20h28 en fin de séance)

Date de la convocation : 16/10/2021

Madame CANTUEL Charlène est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à ce qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour. Sa demande est acceptée par le Conseil Municipal.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

1. FIN DE CDD ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ ADJOINT ADMINISTRATIF

Arrivée de M. DUCHEIN Hervé à 20h10

(Délibération 21102021_069)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-1.2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir le manque de personnel qualifié au poste d'adjoint administratif ; en vue de la formation des agents précédemment recrutés et du maintien du service auprès des institutions et des administrés.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE À : POUR : 10 / CONTRE : 1 / ABSTENTION : 0

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Administratif à temps non complet, sur la base de 20 heures hebdomadaire, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période maximale de 6 mois allant du 02 novembre 2021 au 01 mai 2022 inclus.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de travail.

2. ENROCHEMENT LIEU-DIT PRADELLE

Point ajouté à l'ordre du jour.

(Délibération 21102021_070)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite aux fragilisations de la voirie, dû aux fortes pluies, au lieu-dit Le Pradelle, il devient urgent de réaliser l'enrochement pour consolider la voie.

Monsieur le Maire indique que trois devis ont été demandés :

- ALARY & FILS SARL : 8 770,00 euros HT
- GCTS SERVANT : 9 380,00 euros HT
- JULIEN PRADELS : 10 300,00 euros HT

Où cet exposé, le Conseil Municipal, décide avec : POUR : 5 / CONTRE : 2 / ABSTENTION : 4

- DE CONFIER, la réalisation des travaux à la société ARALY & FILS SARL pour un montant de 8 770,00 euros HT.
- D'AUTORISER, Monsieur le Maire à faire généralement le nécessaire afin de mener à bien ce chantier.

QUESTIONS DIVERSES

Retable Église

Monsieur le Maire signale que le devis de M. LAGARDE a été renvoyé validé suite au dernier Conseil Municipal en date du 07 octobre 2021. Les travaux devraient bientôt débuter.

Travaux appartement de Volonzac

Des travaux de réfection doivent être entrepris sur l'appartement que louait M. VÉZY à Volonzac :

- Peinture : deux devis déjà établis / en attente devis complémentaire.
- Baie vitrée : un devis déjà établi / en attente devis complémentaire.

La réfection des logements vacants est un point qui a été abordé lors de la réunion "Grands Projets" qui s'est tenue ce jour.

Réfection WC Volonzac

Point à aborder lors d'un prochain Conseil Municipal.

Séance levée à 20h25

Le Maire,
Christophe DELMAS

Le secrétaire de séance,
Charlène CANTUEL

